

Compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2016

Présents : TOUREL Jean-Luc, THERAUBE Chantal, MOZZATTI Albert ,AREVALO Mireille, ROBERT Jean-Paul, CARRIER Martine, BISCAREL Nicole, DE BESSA MARTINS Rémy , FAYOLLE Raymond, GROS Franck, MORSELLI Daniel , QUERE Brigitte, MARCHAL Yannick, POUGET-TIRION Dominique , BOISSIN Éric, GUIGON Cécile

Procurations : CORRAO Aurélie donne pouvoir à TOUREL Jean-Luc

Absents : GERMAIN Marjorie, OBRY Xavier

Secrétaire de séance : DE BESSA MARTINS Rémy

Délibérations :

1. Demande de subvention à l'agence de l'eau pour le désherbage écologique

Afin de supprimer tout désherbage polluant, l'Agence de l'eau subventionne l'étude d'un plan de désherbage écologique.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau pour lancer l'étude d'un plan de désherbage écologique.

2. Embauche d'un contrat aidé à compter du 2 janvier 2017 pour 20 heures hebdomadaires

Suite à un accroissement de travail à l'école publique, le conseil municipal, à l'unanimité : décide de créer le poste d'assistante auprès des enfants et d'entretien des locaux de la cantine, dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

Il précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois, que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine annualisées et que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail .

3. Demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour des travaux de construction neuve et de réaménagement de l'école publique de Lablachère.

Il y a lieu de demander toutes les aides nécessaires à la réalisation de cet ouvrage : aide de l'état dans le cadre de la DETR ainsi que l'aide du Conseil départemental et de la région.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

4. Demande d'emprunt pour logement de l'ancienne école maternelle

Reportée à un prochain conseil municipal.

5. Autoriser le maire à signer un avenant à la convention ATESAT (Assistance Technique aux Collectivités)

A partir du 1^{er}/01/2017, le département met en place de nouvelles mesures pour aider les communes à l'entretien des voiries, avec des missions à la carte, et une meilleure solidarité avec les territoires, rémunération basée sur la population INSEE. Cela nécessite de modifier l'actuelle convention.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter les nouvelles conditions d'exercice de l'ATC proposées par le département et d'autoriser le maire à signer l'avenant à la convention « Assistance Technique aux Collectivités » correspondant.

6. Autoriser le maire à signer la convention concernant les boues à traiter avec la commune de Joyeuse

Depuis 2011, les boues de la station d'épuration de Gourgueyrol sont amenées sur la station d'épuration de Joyeuse pour qu'elles soient traitées puis acheminées jusqu'au centre de compostage.

Mais la convention de 2011 n'a pas été reconduite. De ce fait les boues relatives aux années 2014 et 2015 n'ont pas été facturées par la régie des eaux de Joyeuse.

Afin de régulariser la situation, le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à procéder au règlement du traitement des boues pour les années 2014 (8876€) et 2015 (4312€) sur la base des années précédentes, soit 28 €/m³. ainsi que s'engager à procéder au règlement du traitement des boues pour l'année 2016 (toujours sur la base de 28 €/m³) et à signer une nouvelle convention de dépotage des boues liquides sur la commune de Joyeuse, à effet du 01/01/2017 sur la base de 30 €/m³.

7. Achat du terrain de Monsieur MARCY au Serre du Varlet

Le conseil municipal, à 1 voix contre (Boissin Eric) et 16 pour, décide d'acquérir : la parcelle F 278 d'une contenance de 1ha 77a 69ca ainsi que la bande d'accès à ce terrain de 15a 86 ca appartenant à Monsieur Marcy Yves pour la somme de 85000€. Ceci en prévision de l'installation d'une future déchetterie.

8. Achat du terrain de Monsieur DUPUY au Serre du Varlet

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle G 855 d'une contenance de 15 a, appartenant à Monsieur DUPUY Léonce, pour la somme de 15000€, et ceci afin d'améliorer l'accès à la zone artisanale.

9. Subvention exceptionnelle pour un Lauréat au concours de Meilleur Apprenti

La société des Meilleurs Ouvriers de France (MOF) du Gard demande à la commune de parrainer à hauteur de 50 € un jeune de notre commune ayant réussi le concours de « un des Meilleurs Apprentis » dans la catégorie Travaux paysagers.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à attribuer cette subvention exceptionnelle de 50€.

Questions diverses

Association NON A LA RAZE a tenu sa réunion publique le 16 décembre avec succès (120 personnes), Raymond Fayolle déplore l'absence de la CDC et du SICTOBA. Présence des associations PAIOLIVE, GASP, du président du SMAM. Le débat fut riche en questions et informations. Près de 300 adhérents à l'association actuellement. Cette mobilisation de la population conforte la position du conseil municipal qui représente bien ses habitants en refusant l'implantation de cette déchetterie à la Raze depuis 2014 !

INSEE : 1^{er} janvier 2017 : 2096 habitants à Lablachère.

Projet de collège : horizon 2020, l'emprise foncière peut s'avérer insuffisante, il est donc nécessaire d'agrandir celle-ci. Le propriétaire du terrain jouxtant le futur collège refuse de le vendre mais veut bien échanger son terrain.

PLU de Lablachère pourrait être validé au plus tôt en octobre 2017 s'il y a volonté de la CDC ! Le PADD devant être validé au prochain conseil communautaire en février 2017.

PLUI : le diagnostic est en cours

La borne de recharge pour voitures électriques est installée place Crevaillé.

L'éclairage public est mis en conformité.

Conseil clos à 22h30